



MAIRIE DE
LA SAUVETAT

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal

du 02 avril 2026 à 20h30

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à 20h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué le vingt-sept mars 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, sous la présidence de M. LACOSTE Bernard, Maire.

La séance est ouverte à 20h35.

Présents : Bernard LACOSTE, Benjamin CONSTANT, Anaïs ARMENGOL, Alain GUILLAMOT, Patricia SARTHE, Gilles ARATA, Marie-Andrée SEUBE, Frédéric POLES, Pauline ESCOLL, Jérôme LARTIGUE, Carole FRANCAZAK

Procurations :

Absent :

A été nommée **secrétaire de séance** : Anaïs ARMENGOL

Le nombre de conseillers en exercice est de onze. Onze conseillers étant présents à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des PV de séance du 20 février et du 20 mars
2. Vote du Compte Financier Unique 2025 « Budget Commune »
3. Affectation des résultats de l'exercice 2025 « Budget Commune »
4. Vote du taux des taxes directes locales pour 2026
5. Vote du taux de fongibilité des crédits en M57 pour 2026
6. Vote du budget primitif 2026 « Budget Commune »
7. Vote du Compte Financier Unique 2025 « Budget Assainissement »
8. Affectation des résultats de l'exercice 2025 « Budget Assainissement »
9. Vote du budget primitif 2026 « Budget Assainissement »
10. Prêt travaux mairie

Questions diverses



1. Approbation des PV de séance du 20 février et du 20 mars 2026

Le PV de séance du 20 février 2026 est soumis au vote pour approbation. La séance du conseil ayant eu lieu avant les élections municipales, tous les membres présents ne participent pas au vote.

Le PV de séance du 20 février 2026 est approuvé par 5 voix pour.

Le PV de séance du 20 mars 2026 est soumis au vote pour approbation. Il est approuvé par 11 voix pour.

2. Vote du compte financier unique 2025 « Budget Commune »

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun à la trésorerie et à la Commune. Il remplace les Comptes de Gestion et Compte Administratif.

Mr le Maire présente les résultats de l'année 2025 :

Section Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement : 433 356,42 €
Dépenses de fonctionnement : - 413 749,27 €

Résultats de l'année 2025 : 19 607,15 €

Section Investissement :

Recettes d'investissement : 95 923,11 €
Dépenses d'investissement : - 191 597,13 €

Résultats de l'année 2025 : - 95 674,02 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, approuve le Compte Financier Unique 2025 budget « Commune ».

3. Affectation des résultats de l'exercice 2025 budget « Commune »

Résultat de fonctionnement au 31/12/2025 : Excédent 144 429,29 €
(2024 : 124 822,14 € + 2025 : 19 607,15 €)

Résultat d'investissement au 31/12/2025 : Déficit - 100 104,49 €
(2024 : - 4 430,47 € + 2025 : - 95 674,02 €)



Déficit des restes à réaliser : - 14 867,00 €

Résultats à reporter sur le budget 2026 :

Affectation complémentaire en réserve investissement (1068) 114 971,49 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) Excédent 29 457,80 €

Résultat reporté en investissement (001) Déficit - 100 104,29 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, approuve l'affectation des résultats de l'année 2025 pour le budget « Commune ».

4. Vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2026

M. le Maire rappelle les taux de 2025 :

- Taxe foncière sur le bâti 54,54 %
- Taxe foncière sur le non bâti 64,56 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 10,87 %

Lorsque le taux de la taxe d'habitation est inférieur au taux moyen départemental constaté l'année précédente (14,66 %), il peut être majoré sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 10 % de cette moyenne.

Mr le Maire propose d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 1,47 correspondant aux 10 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, décide de fixer les taux 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti 54,54 %
- Taxe foncière sur le non bâti 64,56 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 11,84 %

5. Vote du taux de fongibilité des crédits en M57 pour 2026

Le conseil municipal peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Le conseil municipal est informé de ces mouvements de crédits lors de la prochaine séance.

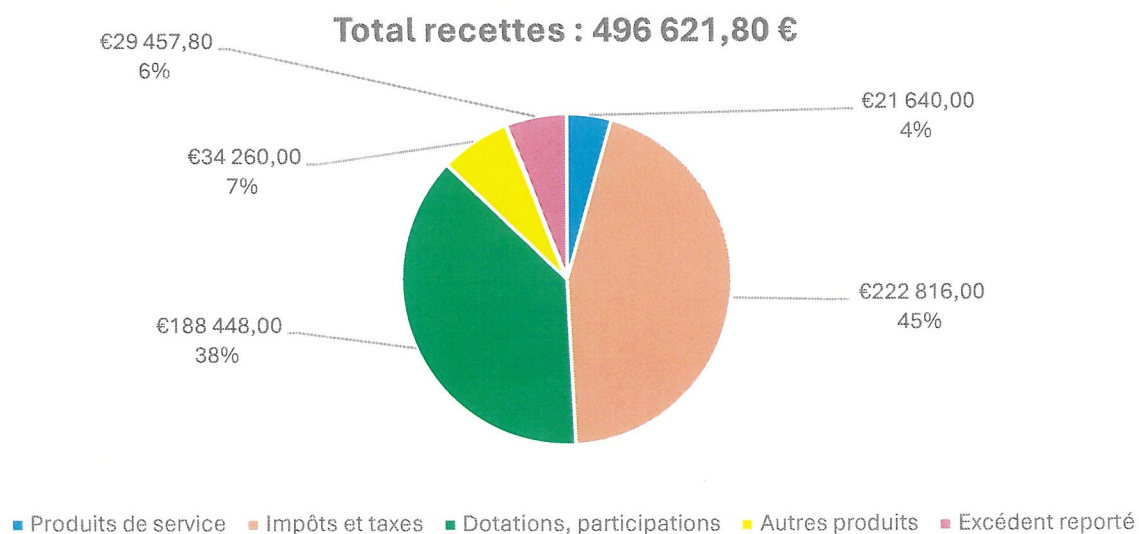
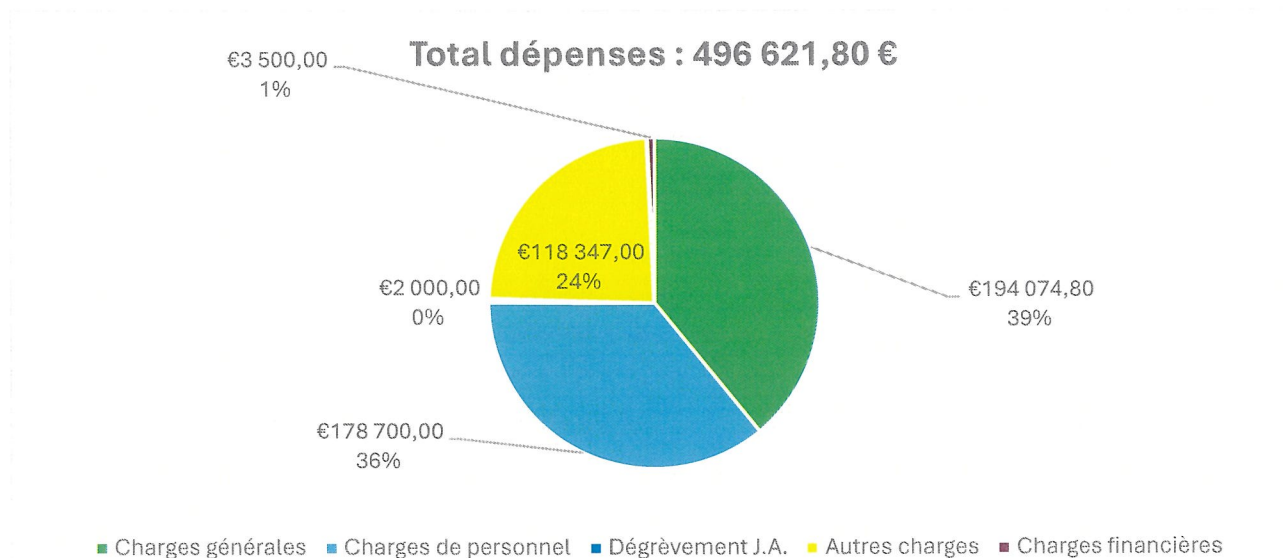
Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, décide :

- D'autoriser Mr le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. Vote du budget primitif 2026 « Commune

M. le Maire présente le budget primitif 2026 :

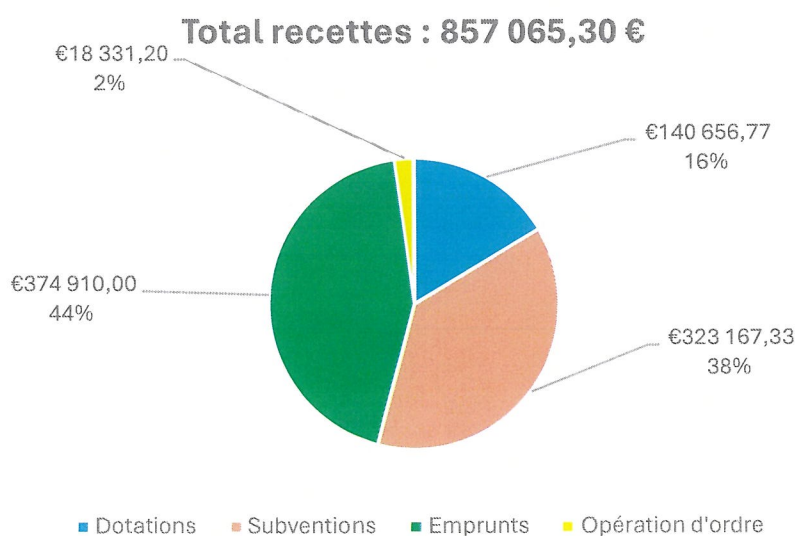
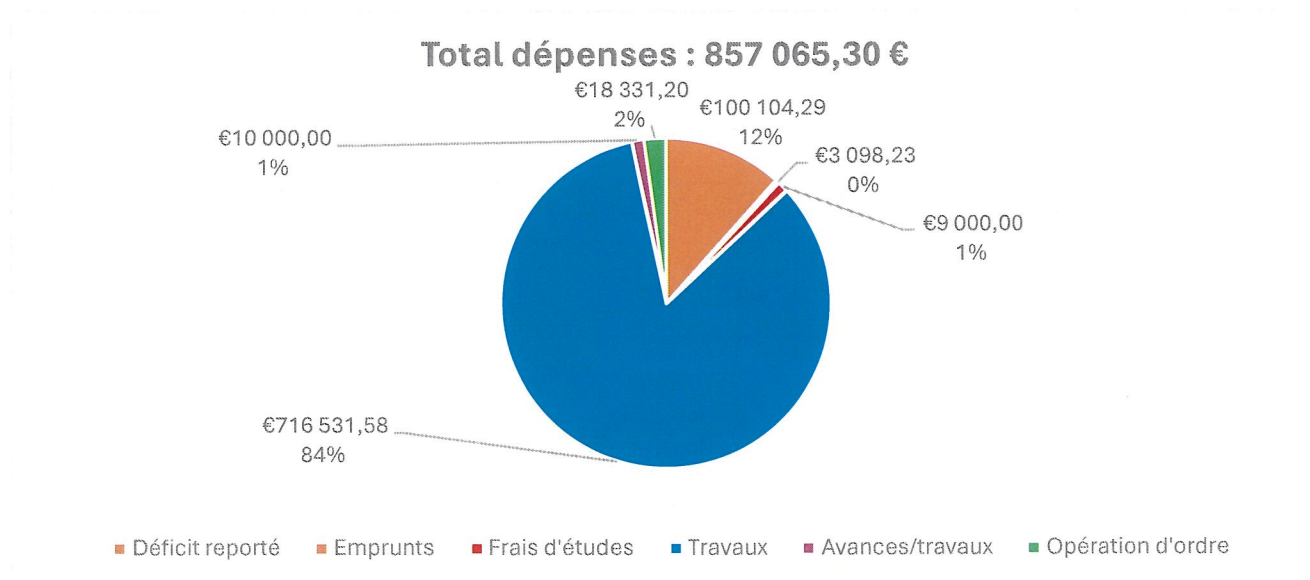
Section Fonctionnement :



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien des routes et des fossés, les assurances, les prestations effectuées par Territoire d'Énergie, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine et garderie), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, la participation des communes au fonctionnement de l'école, le FCTVA, subventions du Territoire d'Énergie.

Section Investissement :



Les principales dépenses de l'année 2026 sont les suivants :

- Rénovation de la mairie
- Isolation en toiture et installation d'une clim réversible à la salle des fêtes
- Remplacement de l'éclairage du stade de football par un passage en led
- Reconstruction du mur de soutènement derrière le presbytère
- Réfection des voies communales
- Eclairage public rue des remparts et point d'apport volontaire (route de Fleurance)

Les recettes proviennent des subventions déjà accordées et demandées, du FCTVA, de l'excédent de fonctionnement capitalisé, un emprunt long terme, un emprunt court terme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, vote le budget primitif « Commune » pour 2026.

7. Vote du Compte Financier Unique 2025 budget « Assainissement »

Mr le Maire présente les résultats de l'année 2025 :

Section Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement : 97 028,66 €
Dépenses de fonctionnement : - 21 977,03 €

Résultats de l'année 2025 : 75 051,63 €

Section Investissement :

Recettes d'investissement : 72 197,64 €
Dépenses d'investissement : - 162 300,07 €

Résultats de l'année 2025 : - 90 102,43 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, approuve le Compte Financier Unique 2025 budget « Assainissement ».

8. Affectation des résultats de l'exercice 2025 budget « Assainissement »

Résultat de fonctionnement au 31/12/2025 : Excédent 61 200,26 €
(2024 : - 13 851,37 € + 2025 : 75 051,63 €)

Résultat d'investissement au 31/12/2025 : Excédent 108 413,99 €
(2024 : + 198 516,42 € + 2025 : - 90 102,43 €)



Déficit des restes à réaliser : - 50 000,00 €

Résultats à reporter sur le budget 2026 :

Affectation complémentaire en réserve investissement (1068) 0,00 €

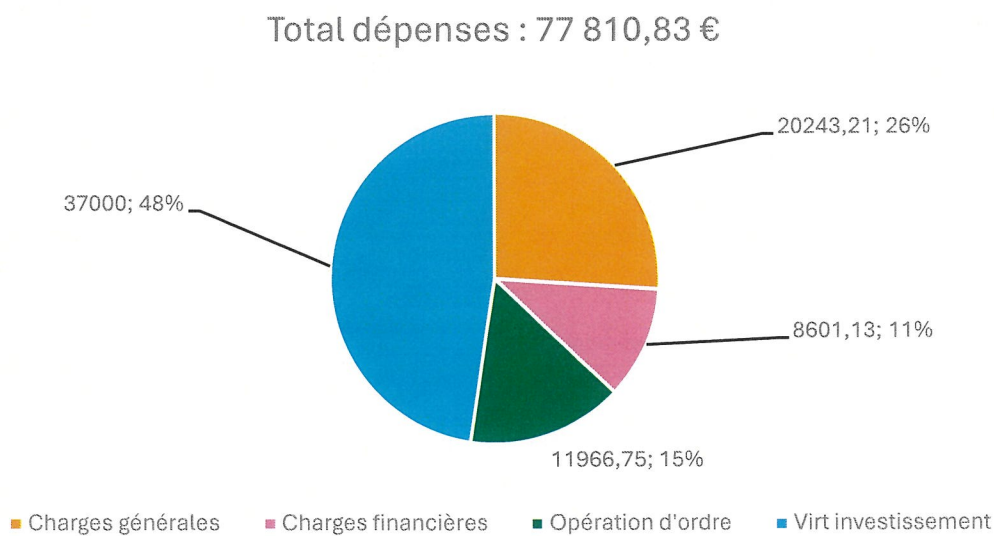
Résultat reporté en fonctionnement (002) Excédent 61 200,26 €

Résultat reporté en investissement (001) Excédent 108 413,99 €

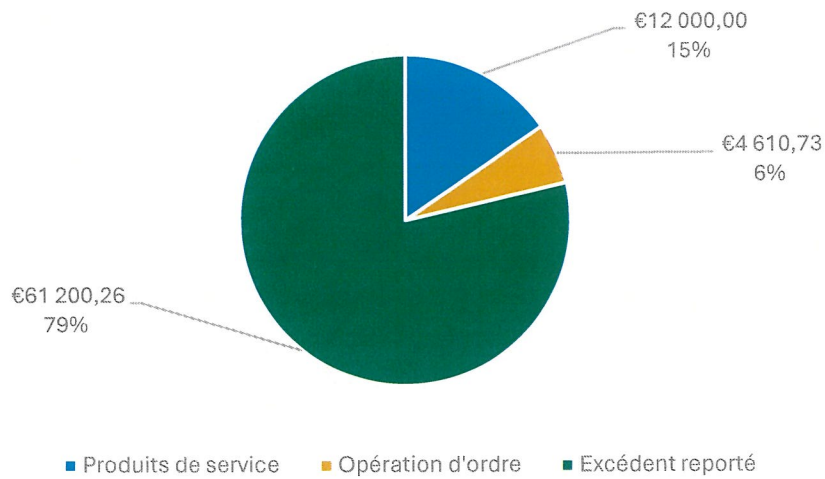
Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, approuve l'affectation des résultats de l'année 2025 pour le budget « Assainissement ».

9. Vote du budget primitif « Assainissement »

Section fonctionnement :



Total recettes : 77 811,09 €



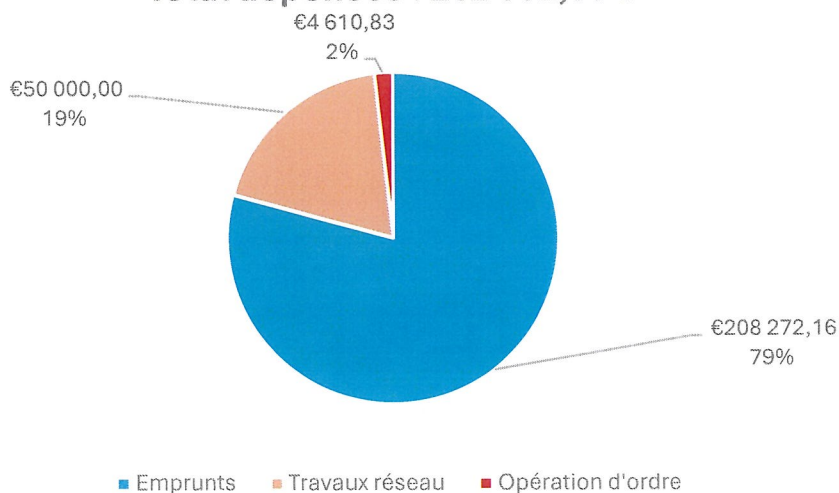
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la rémunération du SIAEP pour l'entretien du réseau, la rémunération de VEOLIA pour la facturation des eaux usées, les intérêts d'emprunt, l'amortissement de la station d'épuration.

Les recettes de fonctionnement correspondent au reversement par VEOLIA de la part fixe et de la part variable des abonnés raccordés à l'assainissement collectif, l'excédent reporté, l'amortissement des subventions reçues.

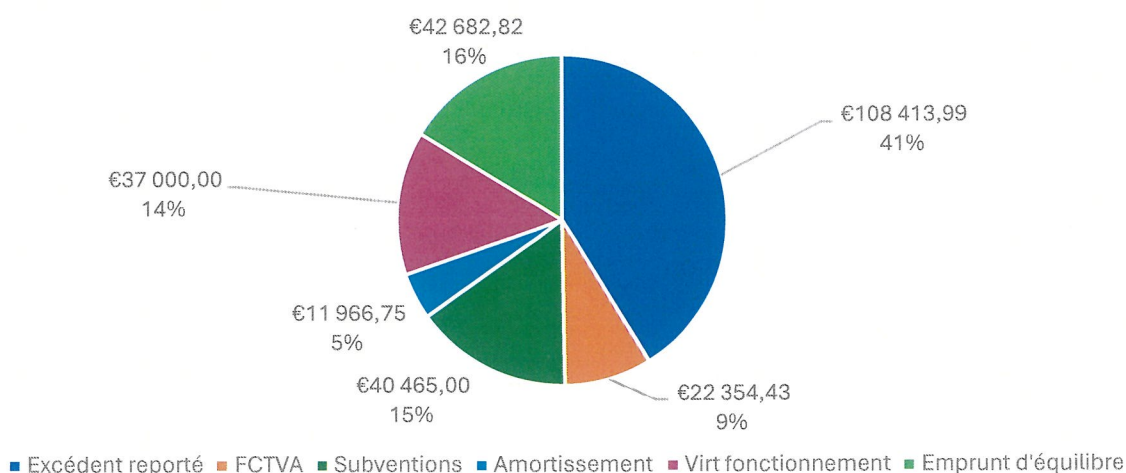
Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, approuve le budget

Section investissement :

Total dépenses : 262 882,99 €



Total recettes : 262 882,99 €



Les principales dépenses sont le remboursement des prêts court terme, l'évacuation des boues.

Les principales recettes sont les subventions non encore perçues, l'excédent reporté, le FCTVA, le virement de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, approuve le budget primitif « Assainissement » pour 2026.

10 Prêts travaux mairie

Mr le Maire expose au conseil municipal que pour le financement des travaux de la mairie et en attendant la récupération de la TVA il faudrait avoir recours à des emprunts.

Il présente un emprunt de 286 910,00 € auprès de la Banque des Territoires. Emprunt sur 35 ans au taux du livret A + 0,50 %

Il présente un emprunt de 88 000,00 € auprès de la Banque Postale. Emprunt sur 2 ans au taux de 3,24 % révisable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, approuve les deux emprunts et autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ces emprunts.



- **Abattage de l'arbre situé à l'entrée de la rue d'Ancas.**

Suites aux dégradations occasionnées sur le mur communal à proximité ainsi qu'à l'état sanitaire de l'arbre, M. le Maire explique qu'il est impératif de l'abattre pour éviter tout accident et pour réparer le mur de manière pérenne.

- **Commissions communales :**

M. le Maire présente les 4 commissions communales qui vont travailler sur les différents projets du mandat. Les Élus du conseil ont ensuite choisi les commissions dans lesquelles ils souhaitent s'investir :

	Bernard	Benjamin	Anaïs	Alain
	Finances <i>Recherche subventions pour stade, église</i>	Voirie <i>Plan d'entretien, renouvellement de voirie, fibre</i>	Solidarités <i>Plan communal de sauvegarde, Social</i>	Communication <i>Animation des réseaux et du site internet, relation avec les associations</i>
	Personnel communal	Assainissement, station d'épuration <i>Gestion des boues</i>	Cadre de vie <i>Fleurissement, aires de détente intergénérationnelles, décorations Noël</i>	Petit journal communal
	Bâtiments publics <i>église, salle des fêtes, mur de soutènement du presbytère</i>	École <i>Conseil d'école, garderie, cantine</i>	Éclairage	Promotion du patrimoine <i>Recherche mécènes pour église</i>
	Associations <i>Relations aux associations et mode d'attribution des subventions</i>	Chemins ruraux	Plantations haies	Adressage pour publipostage
				Cartographie
Élus	Pauline	Marie	Carole	Orianna
	Frédéric	Jérôme	Patricia	Marie
	Gilles	Pauline / Frédéric	Alain	Anaïs
	Alain	Serge		

- **Petites attentions aux personnes de plus de 75 ans.**

M. le Maire explique qu'à cause de la période de réserve, les petites attentions n'ont pu être distribuées comme les années précédentes. La période étant terminée, il propose aux conseillers de distribuer les colis restants.

M. le Maire lève la séance à 23h17.